




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

|  |
|--|
| Accusé de réception en préfecture  |
| A013-211300017-20111212-18274-DE-1-1_0   |
| Date de signature : 13/12/11   |
| Date de réception : mardi 13 décembre 2011   |
|  <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:<br/>- ACTE SIGNÉ ✓<br/>- COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓<br/>- ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p> |

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2011.1342

Séance publique du

12 décembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

### **OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX D'ENTRETIEN D'AMÉNAGEMENT ET DE GROSSES RÉPARATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC- SIGNATURE DU MARCHÉ**

Le 12/12/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 6 décembre 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Etaient Présents :**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dahbia DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

#### **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Odile BONTHOUX à Mme Catherine SILVESTRE, M. Héliot BRAMI à M. Francis TAULAN, M. Jean CHORRO à M. Stéphane PAOLI, Mme Martine FENESTRAZ à M. Alexandre GALLESE, M. Robert FOUQUET à M. Maurice CHAZEAU, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Eric CHEVALIER, Mme Reine MERGER à Mme Charlotte BENON, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

#### **Excusés sans pouvoir :**

M. Jacques AGOPIAN, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



05.02

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -  
Etudes Juridiques et Marchés Publics  
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 12/12/11

-----

**RAPPORTEUR** : M. Maurice CHAZEAU

**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Stéphane PAOLI

**Politique Publique** : TRAVAUX STRUCTURANTS ET D'AMELIORATION DE L'ESPACE PUBLIC

**OBJET** : MARCHE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN D'AMÉNAGEMENT ET DE GROSSES RÉPARATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC- SIGNATURE DU MARCHE - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La présente délibération porte sur un marché de **travaux d'entretien, d'aménagement et de grosses réparations de l'éclairage public à Aix en Provence.**

Il s'agit du renouvellement d'un marché à bons de commande qui parviendra à échéance le 31 décembre 2011.

Ce marché comprend l'ensemble des ouvrages nécessaires à la réalisation du réseau d'éclairage et notamment :

- les câbles d'éclairage à dérouler dans l'emprise du projet et jusqu'à l'armoire de comptage éventuelle,
- la dépose des lanternes sur les mâts existants conservés s'il y a lieu,
- la dépose des réseaux existants s'il y a lieu,
- le câblage des candélabres,
- les essais et contrôles de conformité,
- les terrassements en tranchée de l'ensemble du projet,
- la fourniture et le déroulage de deux fourreaux TPC d'un diamètre minimum de 90 mm,
- la pénétration des câbles dans l'armoire,
- l'implantation des supports avec alimentation souterraine ou aérienne selon les cas.

Le prochain marché sera conclu pour un seuil maximum annuel de **4 000 000 € HT.**

La durée du marché sera de 1 an à compter du 1er janvier 2012, renouvelable 3 fois une année de manière expresse.

Les variantes n'étaient pas autorisées.

Les critères retenus pour le jugement des offres étaient :

- **le prix (60 %),**
- **la valeur technique (40 %).**

Au terme de la procédure d'appel d'offres, les membres de la Commission d'Appel d'Offres réunis en séance le 10 novembre 2011, ont décidé de retenir l'offre proposée par le groupement SPIE SUD EST (mandataire)-CEGELEC-NOEL BERANGER classé en première position après analyse.

**AUTORISER :** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à signer le marché relatif aux travaux d'entretien, d'aménagement et de grosses réparations de l'éclairage public à Aix en Provence, ainsi que ses éventuelles reconductions, avec le groupement SPIE SUD EST (mandataire)-CEGELEC-NOEL BERANGER pour un montant maximum annuel de 4 000 000 € HT.

**2011.1342 - MARCHE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN D'AMÉNAGEMENT ET DE GROSSES RÉPARATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC- SIGNATURE DU MARCHE**

|                                |             |
|--------------------------------|-------------|
| <b>Présents et représentés</b> | <b>: 49</b> |
| <b>Présents</b>                | <b>: 39</b> |
| <b>Abstentions</b>             | <b>: 0</b>  |
| <b>Non participation</b>       | <b>: 0</b>  |
| <b>Suffrages Exprimés</b>      | <b>: 49</b> |
| <b>Pour</b>                    | <b>: 49</b> |
| <b>Contre</b>                  | <b>: 0</b>  |

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 décembre 2011  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**